

## Bienvenue au MCA-Bénin II



Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC), et le gouvernement du Bénin ont signé le 9 septembre 2015 un Accord de Don pour le compte du Millennium Challenge Account afin de contribuer à la réduction de la pauvreté au Bénin à travers une croissance économique forte et durable.

L'Accord relève d'un programme d'aide des Etats-Unis d'Amérique auquel sont éligibles les pays remplissant des critères portant sur la liberté économique, l'investissement dans le capital humain et la bonne gouvernance.

La subvention accordée au Bénin porte sur un montant de **375 000 000 \$US**, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement du Bénin d'un montant d'environ **28 000 000 \$US**. Conformément au principe de l'Accord, le gouvernement du Bénin a créé le Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II), une structure mandatée pour mettre en œuvre le deuxième Programme du Bénin pour le Millennium Challenge Account convenu entre les deux parties.

L'objectif final du Programme est d'accroître la productivité et la production des entreprises, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et de renforcer la capacité

à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité.

Le Programme comprend quatre projets à savoir :

- Réforme des politiques et renforcement institutionnel ;
- Production d'électricité ;
- Distribution d'électricité ;
- Accès à l'électricité hors réseau.

Les activités-clés qui seront réalisées au titre du Programme sont par exemple les réformes du

secteur de l'énergie visant l'amélioration de la gouvernance, la construction de centrales solaires photovoltaïques, d'un centre de téléconduite (Dispatch center), de mini-réseaux d'électrification hors-réseau, le renforcement et la modernisation du réseau de distribution d'électricité (Cotonou-Porto-Novo et régions), etc.

Au terme des cinq ans de la mise en oeuvre du Programme, la capacité nationale additionnelle de production d'électricité atteindra **50 mégawatts**, correspondant à environ 20 % des besoins actuels en heure de pointe. Le réseau de distribution sera plus performant et le Bénin disposera d'une énergie efficace et fiable pour une croissance économique forte.



## Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



## Projet «Réforme des politiques et renforcement institutionnel»



Les réformes à conduire dans le sous-secteur de l'électricité au Bénin sont orientées sur les leviers stratégiques devant induire une amélioration des bases durables de sa gouvernance et de son équilibre financier. Il s'agit de créer les conditions pour une régulation professionnelle et indépendante, la maîtrise de l'utilisation de l'énergie disponible et l'intervention des producteurs indépendants d'électricité. Pour réaliser ces objectifs, les grands axes ci-après ont été retenus :

- réforme des politiques, de la régulation et renforcement des institutions ;
- amélioration de la gouvernance et de la gestion de la SBEE ;
- information et éducation du public.

**Budget : 44 453 115 \$US.**

### RÉFORME DES POLITIQUES, DE LA RÉGULATION ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Cette activité vise à améliorer l'ensemble de la gouvernance dans le sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin par l'amélioration de la

régulation, la mise en place d'une politique et d'un plan tarifaires ; l'amélioration de l'efficacité énergétique ; le renforcement du cadre politique et réglementaire régissant les Producteurs Indépendants d'Electricité (IPP) et le renforcement des capacités d'intervention des acteurs du sous-secteur.

### AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (SBEE)

L'activité vise à assurer l'autonomie de fonctionnement de la SBEE et à améliorer ses fonctions essentielles en tant qu'entreprise commerciale de sorte qu'elle devienne financièrement plus viable et capable de fournir des services de meilleure qualité à sa clientèle. Simultanément avec les améliorations envisagées au niveau de l'ensemble du secteur de l'énergie dans le cadre de la réforme des politiques et de la régulation, l'activité prévoit d'aider à améliorer les aspects clés des opérations de la SBEE et d'impacter son aptitude à mieux fournir de l'énergie aux consommateurs de toutes les

catégories de revenus. Les interventions au profit de la SBEE comportent trois sous-composantes que sont :

- l'amélioration de la gouvernance de la Société Béninoise d'Énergie Électrique ;
- le renforcement des bases matérielles et de la maintenance ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines.

les inviter à un changement de comportement en matière de consommation d'électricité à travers des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et les questions spécifiques au sous-secteur de l'électricité. Cette Activité prendra en compte les différentes langues maternelles, les niveaux d'éducation, le sexe et l'accès des populations rurales et urbaines à l'information et à la technologie.

## INFORMATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

Cette activité vise à informer les populations des changements de politiques intervenus dans le secteur de l'énergie, des réformes à engager, et



## Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénoù, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



## Projets «Production» et «Distribution»



### PROJET "PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ"

Ce projet permettra d'accroître d'environ **50 MW**, la capacité totale installée du Bénin en termes de production d'électricité, – soit environ 20 % de la demande actuelle du pays en période de pointe – tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis des sources d'approvisionnement externes. Cet objectif sera atteint grâce à la construction par des Producteurs Indépendants d'Electricité (Independent Power Producer - IPP) de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité de 50 MW à Bohicon, Parakou, Natitingou et Djougou. Le budget prévisionnel du Projet «**Production d'Electricité**» est de **12 755 786 \$US**.

### PROJET "DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ"

Ce projet permettra de renforcer et de moderniser les infrastructures de distribution d'énergie électrique du Bénin en vue d'étendre la capacité du réseau à satisfaire la croissance future, améliorer sa fiabilité, et réduire les pertes et les coupures d'électricité. Le Projet «Distribution d'Electricité» contribuera à moderniser et à densifier le réseau desservant Cotonou, la capitale économique et ses environs, de même que les réseaux régionaux sélectionnés (Sèmè, Porto-Novo, Bohicon, Parakou, Djougou, Natitingou) pour compléter les investissements dans la production solaire. Une autre activité importante à impact national est la construction du Centre National de Contrôle de la

Distribution (Dispatching) moderne afin de gérer plus efficacement le réseau électrique national, y compris l'énergie électrique intermittente produite à partir de sources renouvelables (solaire photovoltaïque) et l'installation de dispositifs de compensation de l'énergie réactive en vue de réduire de manière significative les pertes techniques du réseau. Le budget d'exécution du Projet « Distribution d'électricité » est de **249 962 000 \$US**.

A terme, la mise en œuvre satisfaisante de ces deux projets permettra à la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) d'offrir :

- aux ménages, une énergie électrique stable et de qualité ;
- aux entreprises et aux industriels, une amélioration de leur productivité avec une réduction sensible des coupures et une suppression des pertes économiques subies ;
- à l'État, un renforcement de sa capacité à offrir des services publics de qualité aux populations.

C'est un véritable défi qui appelle l'unité et la synergie d'action de toute l'équipe MCA-Bénin II et de toutes les Parties Prenantes du Programme.



## Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



## Projet «Accès à l'Electricité Hors-réseau»



Le Projet «Accès à l'électricité hors-réseau» a pour objectif d'accroître l'accès à l'électricité pour la majorité de la population actuellement non desservie par le réseau conventionnel dans les zones rurales et péri-urbaines.

De façon spécifique, le projet vise à :

- améliorer la disponibilité du courant électrique et l'accès à l'électricité aux infrastructures publiques, aux communautés et aux ménages ;
- stimuler le marché de l'électrification hors-réseau au Bénin ; et
- accroître l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation d'équipements électriques efficaces.

La mise en œuvre du projet se fera à travers trois (03) activités :

1. Création d'un Environnement Propice à l'Électrification Hors-Réseau ;
2. Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau (OCEF) ;
3. Efficacité énergétique (en synergie avec le Projet «Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel»).

**Budget : 46 784 033 \$US.**

### ACTIVITÉ 1 : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉLECTRIFICATION HORS-RÉSEAU

Cette activité permettra de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire régissant l'électrification hors-réseau au Bénin.

A l'aune de la deuxième année du Compact, les trois documents de base de l'Électrification hors réseau à savoir (i) la Politique et la Stratégie Nationales, (ii) le Plan Directeur, et (iii) le cadre réglementaire ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement qui, par la suite, a pris le décret n° 2018-415 du 12 septembre 2018 portant réglementation de l'Électrification Hors Réseau au Bénin.

Les objectifs poursuivis actuellement dans le cadre de cette activité sont les suivantes :

- rendre l'ARE et l'ABERME, les deux principaux acteurs en charge de l'animation de la réglementation, aptes à assurer leurs rôles et responsabilités ;
- vulgariser la réglementation sur l'électrification hors-réseau.

## ACTIVITÉ 2 : «FACILITÉ D'ENERGIE PROPRE HORS-RÉSEAU»

La Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau (Facilité) de MCA-Bénin II est un fonds à frais partagés destiné à financer des solutions d'électrification hors-réseau à partir d'énergies renouvelables. La Facilité va contribuer à accroître l'accès à l'électricité pour la majorité de la population actuellement non desservie dans les zones rurales et péri-urbaines en réduisant les coûts initiaux de raccordement et les obstacles à l'investissement dans le sous-secteur de l'énergie électrique.

La Facilité, à travers ses appels à propositions de projets, sert de levier pour mobiliser des ressources additionnelles à celles de MCC grâce à des partenariats avec des entreprises privées, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG), des communautés et autres structures qui proposent des solutions viables d'électrification hors-réseau et des alternatives énergétiques propres pour le Bénin.

La Facilité est mise en œuvre par un Gestionnaire



de la Facilité indépendant recruté par MCA-Bénin II.

Montant disponible : **32 000 000 \$US.**

## ACTIVITÉ 3: EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les activités d'efficacité énergétique (EE) du Programme MCA-Bénin II s'inscrivent à la fois dans le cadre des activités du projet «Réforme des politiques et renforcement institutionnel» et du projet «Accès à l'électricité hors-réseau».

Les activités d'efficacité énergétique concernent essentiellement :

- l'appui technique pour l'adoption et la mise en vigueur des normes de performance énergétique et l'étiquetage des lampes, des climatiseurs et des réfrigérateurs au Bénin ;
- la gestion de la demande d'électricité dans les structures de l'Administration publique et les sociétés industrielles avec la mise en œuvre de quelques projets pilotes d'économie d'énergie ;
- l'information, l'éducation et la communication sur l'efficacité énergétique ;
- l'appui au financement des mesures d'efficacité énergétique proposées par des promoteurs.



## Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)





## Performance Environnementale et Sociale



Le département de la Performance Environnementale et Sociale élabore et met en œuvre le système de gestion environnementale, sociale, de santé et sécurité (SGESSS) qui est l'ensemble des dispositions permettant d'assurer l'identification et la gestion efficace des risques environnementaux, sociaux, et de santé & sécurité tout au long de la mise en œuvre du Compact.

Globalement, sa mission est de :

- élaborer et conduire la mise en œuvre quotidienne du SGESSS pour les activités sous sa supervision directe ;
- suivre les Etudes d'Impact Environnemental et Social et les Plans d'action de réinstallation ;
- s'assurer que les éléments de la politique de SGESSS sont inclus dans les documents d'appels d'offres ;
- veiller à la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- appuyer la mise en œuvre des mesures de mitigation (conception, construction) ;

- s'impliquer dans la collecte et le rapportage des données sur les indicateurs de performance environnementale ;
- maintenir les Directions de MCA- Bénin II et de MCC informées des risques et performances ESSS, et de tout problème/incident/accident.

Spécifiquement, elle doit permettre de :

### ***Sur le plan environnemental***

- éviter ou minimiser les impacts négatifs des projets sur l'environnement, le social, la santé et la sécurité ;
- promouvoir l'utilisation rationnelle et durable des ressources et assurer la prévention de la pollution ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre en relation avec le projet à travers la promotion de la technologie propre et écologique ;
- maintenir les bienfaits découlant des services éco systémiques à travers la conservation de la biodiversité ;

- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes.

#### **Sur le plan social**

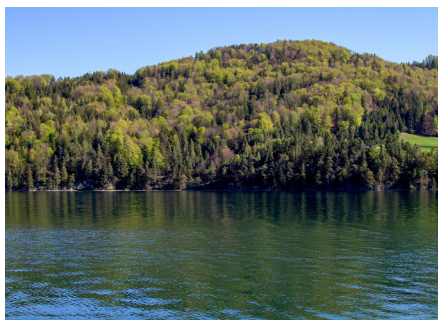
- promouvoir le traitement équitable, la non-discrimination, et l'égalité des chances des travailleurs ;
- protéger les travailleurs, notamment les catégories vulnérables (enfants, personnes handicapées, migrants) ;
- anticiper, éviter ou au moins limiter les impacts socio-économiques négatifs résultant de l'acquisition (ou restriction à l'usage) des terres et éviter les expropriations forcées ;
- soutenir la préservation du patrimoine

culturel et le protéger des impacts négatifs qui pourraient découler de l'exécution des projets ;

- éviter les impacts négatifs sur les populations autochtones.

#### **Sur le plan santé et sécurité**

- promouvoir des conditions de travail sûres et saines pour les travailleurs (santé et sécurité, protection incendie) ;
- éviter ou minimiser les impacts sur la santé, la sécurité et la sûreté des communautés pendant la durée du projet ;
- veiller à la mise en œuvre des plans opérationnels de santé et de sécurité.



## **Millennium Challenge Account - Bénin II**

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



# Intégration du Genre et Inclusion Sociale



La prise en compte du genre et des couches défavorisées de la population est une exigence du MCA-Bénin II pour réduire les inégalités sociales et de genre. Le respect de cette exigence devrait faciliter la croissance économique et la réduction de la pauvreté en vue d'un développement durable.

Le Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale (DIGIS) veille au respect de cette exigence. Son intervention est transversale à tous les projets du Programme MCA-Bénin II.

## LE GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE À TRAVERS LES PROJETS DE MCA-BENIN II

### AU NIVEAU DU PROJET "RÉFORME DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL"

L'inclusion sociale et l'intégration de l'égalité des sexes visent à institutionnaliser des mécanismes financiers spécifiques destinés aux pauvres comme les tarifs ou branchements subventionnés, et à s'assurer de l'existence de possibilités équivalentes pour les femmes et les hommes au

sein de la SBEE ainsi que d'un environnement de travail amélioré.

### AU NIVEAU DES PROJETS "DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ" ET "PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ"

Les principaux défis à relever pour une réelle intégration sociale et genre dans les projets "Production et Distribution d'Electricité" portent sur l'équité dans l'offre d'emploi sur les chantiers de construction des infrastructures de production d'électricité, la facilitation de l'exercice d'activités connexes, l'information et la formation des constructeurs à prendre des mesures pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel, l'intimidation et/ou l'exploitation des travailleurs en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants, la traite des personnes, le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA sur les chantiers des travaux.

De nouveaux raccordements électriques pour la population défavorisée en milieu rural dans la commune de Natitingou pourraient être promus. Les modalités de mise en œuvre de ces raccordements prendront en compte les meilleures pratiques internationales et une variété d'approches adaptées au Bénin.

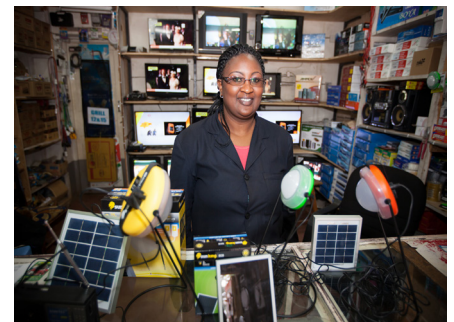
## AU NIVEAU DU PROJET «ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ HORS RÉSEAU»

Par l'intermédiaire de l'Activité "Facilité d'Énergie Propre Hors-réseau" (OCEF), le Projet "Accès à l'électricité hors-réseau" sollicitera des solutions innovantes permettant de faire face aux déficits énergétiques des communautés pauvres et rurales. Les solutions énergétiques telles que les pompes à eau électriques et les broyeurs mécanisés, etc. ont le potentiel de libérer du temps pour les femmes. Pour veiller à ce que l'Activité OCEF réponde aux besoins énergétiques des femmes et des couches vulnérables, les critères de sélection des projets comprendront des solutions technologiques permettant de réduire le temps et la charge de travail de cette catégorie de personnes.

Dans le cadre du développement d'une solide chaîne d'approvisionnement en solutions abordables, propres et efficaces dans laquelle les canaux de distribution traditionnels n'existent pas, le Projet "Accès à l'électricité hors-réseau" cherchera à adapter les modèles d'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'énergie et favorables à des couches vulnérables au contexte béninois.

La formation à l'entrepreneuriat permettra d'augmenter la capacité des femmes à planifier de manière stratégique, à analyser et saisir les opportunités des marchés locaux et à gérer les microentreprises. Les femmes seront mises en relation avec les banques et institutions de microfinance existantes afin de faciliter l'accès aux crédits nécessaires au développement de leurs entreprises dans ce domaine. Les créneaux porteurs pourraient concerner les lampes solaires, les kits domestiques, les fourneaux propres, ainsi que d'autres produits dont les femmes perçoivent la demande dans leurs propres communautés. Le Projet "Accès à l'électricité hors-réseau" devrait donc avoir un impact direct sur les femmes disposant de faibles revenus, à la fois par l'accès à de nouvelles opportunités pour des activités génératrices de revenus et en fournissant des appareils réduisant leur temps et leur charge de travail.

L'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'énergie ainsi que d'autres projets de la Facilité permettront de booster l'autonomisation et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des femmes et des familles béninoises.



## Millennium Challenge Account - Bénin II

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)



# Les principes de passation des marchés à MCA-Bénin II

En vertu de la section 3.6 de l'Accord de Don entre les Etats-Unis d'Amérique et le Bénin, toute acquisition de biens, travaux et services pour la mise en œuvre du Programme MCA- Bénin II (Compact) doit être exécutée conformément aux Directives de MCC en matière de Passation des Marchés (PPG).

Ces directives exigent que :

- les procédures ouvertes, équitables et compétitives soient utilisées de manière transparente pour solliciter et évaluer les offres, pour attribuer et gérer les contrats ;
- les sollicitations pour toute acquisition de biens, de travaux et de services soient basées sur une description claire et précise du besoin ;
- les contrats soient attribués seulement aux soumissionnaires qualifiés techniquement et qui ont la capacité financière et la volonté d'exécuter les contrats conformément aux termes et conditions y afférentes dans les limites du budget et du délai ;
- toute acquisition de biens, de travaux et de services ne soit faite qu'à un prix commercialement raisonnable pour les deux parties.

## LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DE LA PASSATION DES MARCHÉS

La passation des marchés constitue un enjeu majeur pour les entreprises commerciales et de ce fait, elle est exposée aux pratiques et comportements interdits qui peuvent influencer le processus de sélection ou l'exécution du marché en vue d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature. Il s'agit de la fraude, de la corruption, du conflit d'intérêts, et de toutes autres pratiques similaires.

Il a donc été mis en place des outils pour protéger le système de passation des marchés contre lesdits pratiques et comportements. En voici quelques-uns :

- l'externalisation de la passation des marchés par le recrutement d'un consultant indépendant chargé d'assurer la fonction de la

passation des marchés ;

- la séparation des rôles et responsabilités des acteurs clés ;
- la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires ;
- le recrutement des experts indépendants pour l'évaluation des offres/propositions et l'obligation faite aux panélistes de respecter les règles de confidentialité et d'impartialité et de signer la déclaration d'impartialité et d'absence de conflit d'intérêts ;
- les hotlines de MCC pour la dénonciation des abus, fraudes, corruption et pratiques similaires ;
- la mise en place du système de contestation et de recours par les soumissionnaires (Bid Challenge System) des décisions de la passation des marchés ;
- le suivi rigoureux du protocole d'approbation des étapes clés de tout processus de passation des marchés ;
- la soumission régulière du système de passation des marchés du MCA Bénin II à des audits internes et externes.

Par ailleurs, MCC exige que tout bénéficiaire éligible à son financement, y compris l'entité MCA, les contractants ainsi que leurs sous-traitants respectent les normes d'éthique pendant tout le processus d'acquisition des biens, travaux, services de consultants et non-consultants.

Les dispositions sur la prévention, la détection et la répression de ces pratiques et comportements sont disponibles sur le site web du MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)), sur le site web du MCA-Bénin II ([www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)) et dans les documents standards de sollicitations et dans les contrats.

## LE SYSTÈME DE RÈGLEMENT DES CONTESTATIONS DES SOUMISSIONNAIRES (BID CHALLENGE SYSTEM)

Conformément aux règles de MCC en matière de Passation des Marchés, MCA-Bénin II a mis

en place un système pour enregistrer et traiter les contestations des différents soumissionnaires à chaque étape du processus de passation des marchés.

L'objectif du système est de permettre aux soumissionnaires qui estimeraient avoir été lésés dans l'une quelconque des opérations ou décisions du MCA-Bénin II en matière de passation des marchés, de solliciter une revue diligente, impartiale et efficace de l'opération ou de la décision. Cette démarche permet de promouvoir et de maintenir l'intégrité et la transparence du processus de Passation des Marchés.

Le Bid Challenge System (BCS) est publié sur le site internet du MCA-Bénin II ([www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)) et inséré dans tous les documents de sollicitation. Voici les grandes étapes de ce système :

### **LA PREMIÈRE ÉTAPE : EXAMEN DE LA PLAINTE ET REVUE DE LA DÉCISION OU DE L'OPÉRATION DE PASSATION DES MARCHÉS PAR L'AUTORITÉ DE NIVEAU 1**

C'est le Coordonnateur National de MCA-Bénin II qui préside ce premier niveau de revue et rend sa décision avec l'appui d'une équipe technique constituée du Conseiller Général, du Directeur de la Passation des Marchés, du Directeur du projet concerné ainsi que toute personne ressource jugée nécessaire.

Le processus du Bid challenge au niveau 1 durera en moyenne 11 jours et 16 en cas de prorogation du délai d'examen par l'Autorité de niveau 1.

### **LA DEUXIÈME ÉTAPE : TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS RECOURS PAR L'AUTORITÉ DU NIVEAU 2**

Toute partie au processus de passation de marchés en cause qui n'est pas satisfaite de la décision de l'Autorité de niveau 1 peut demander un réexamen de ladite décision en formulant un recours auprès de l'Autorité de niveau 2.

- L'Autorité de niveau 2 a pour mission de procéder à un nouvel examen de la décision de l'Autorité de niveau 1.
- L'Autorité du niveau 2 est composée de deux (02) experts indépendants choisis sur une liste principale de six (06) experts établie suite à une procédure de sélection concurrentielle, ouverte aux arbitres inscrits sur la liste du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CAMEC/CCIB).

La décision rendue par l'Autorité de Niveau 2 est exécutoire et sans recours.

**Le processus du Bid challenge au niveau 2 durera en moyenne 15 jours ouvrables et en cas de prorogation, du délai d'examen du recours, 20 jours.**



## **Millennium Challenge Account - Bénin II**

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou, République du Bénin

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) - Site web : [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)

